



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITES Mai 2016

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations.....	2
3 Légal.....	3
4 Media.....	3
5 Management.....	4
6 Relations extérieures.....	4
7 Conclusion.....	5

Points principaux

- Suivi de deux affaires à Brazzaville, Pointe-Noire.
- Audit financier
- Période « test » pour les nouveaux volontaires PALF.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	13
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	9

13 enquêtes réalisées durant mai 2016 principalement dans les départements Pointe-Noire, Brazzaville, Likouala, Plateaux.

Durant le mois de mai 2016, le département Investigations a fait 13 enquêtes, aucune d'entre elle n'a abouti à une opération mais les pistes sont prometteuses et déboucheront sur des opérations les semaines prochaines.

- Sur les deux volontaires du département, un a signé un contrat de travail avec PALF et le second a pris fin de son volontariat le 3 mai 2016.
- Un nouveau volontaire a commencé sa période de stage le 13 mai 2016.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

Aucune opération n'a eu lieu ce mois-ci du fait de la construction et de l'équipe PALF.

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	0
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	4
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois - ci	5

L'audience de l'affaire BABOUTILA et autres est pour la date du 16 juin prochain au Tribunal de Grande Instance de Dolisie.

Concernant le dossier TSIBA Jean Michel, grand trafiquant d'ivoire pourtant condamné à Brazzaville à 2 ans de prison ferme, est toujours dehors. Une démarche a été enclenchée avec le juge d'application des peines en vue de la réinsertion du condamné, malheureusement avec des faux rendez vous et le désintéressement total de la justice face aux questions de la faune, aucune suite favorable n'a été donnée a ce jour.

Il en est de même pour le cas de BALOSSA Ruffin. Alors qu'il a été condamné en mars 2016 à 2 ans de prison ferme par le tribunal de Pointe-Noire, pour trafic de crânes de grands-singes cet individu est toujours en liberté.

Cas BABOULITA, seul M. Baboulita est en liberté provisoire en attendant leur procès du **16 juin** à Dolisie.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 2			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse écrite papier
0	00	01	01

Durant le mois de mai, deux pièces médiatiques ont été publiées par le département. PALF est toujours à la recherche d'un chargé média.

www.adlac-congo.com/content/justice-le-braconnier-rufin-balossa-condamne-deux-ans-de-prison-ferme-31542

Société Environnement

Justice : le braconnier Rufin Balossa condamné à deux ans de prison ferme

Mardi 24 Mai 2016 - 17:30

Abonnez-vous

Partager :

Tweet

Lire aussi :

Style et Art de vivre

> Mgr Louis Portella

Mbuyu mobilise les associations de la Diaspora à Paris

Société

> Affaires foncières : le ministre Parfait Aimé Coussou

Mavoungou visite

Le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune (PALF) rapporte, le 24 mai à Brazzaville, à notre agence de presse la condamnation d'un braconnier par la chambre correctionnelle du tribunal de Pointe-Noire.

Selon le verdict final de cette affaire, le délinquant faunique, dénommé Rufin Balossa, est condamné à deux ans de prison ferme et à payer la somme d'un million de FCFA pour dommage et intérêts y compris cinq cents mille FCFA d'amende. Ce dernier avait été arrêté par les services de la gendarmerie au marché public situé au quartier fond Tie-Tie à Pointe-Noire pour détention illégale d'une peau de crocodile et deux crânes de chimpanzés.

Alors que ces deux espèces sont, d'un côté inscrits sur la liste rouge des espèces menacées, publiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de l'autre, protégées par la loi

Lire le quotidien
Edition Brazzaville

LES DÉPÊCHES DU CONGO
L'engagement technique et politique à la réussite d'un nouveau souffle

Edition Kinshasa
Edition du 6^e jour

LES DÉPÊCHES DU CONGO

Pièce Internet : Condamnation de Pointe-Noire du mois de mars. 2016

4 | ÉCONOMIE / ANNONCE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

N° 2498 - Jeudi 26 mai 2016

JUSTICE

Le braconnier Rufin Balossa condamné à deux ans de prison ferme

Le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune (PALF) rapporte, le 24 mai à Brazzaville, à notre agence de presse la condamnation d'un braconnier par la chambre correctionnelle du tribunal de Pointe-Noire.

Selon le verdict final de cette affaire, le délinquant faunique, dénommé Rufin Balossa, est condamné à deux ans de prison ferme et à payer la somme d'un million de FCFA pour dommage et intérêts y compris cinq cents mille FCFA d'amende. Ce dernier avait été arrêté par les services de la gendarmerie au marché public situé au quartier fond Tie-Tie à Pointe-Noire pour détention illégale d'une peau de crocodile et deux crânes de chimpanzés.

Alors que ces deux espèces sont, d'un côté inscrits sur la liste rouge des espèces menacées, publiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de l'autre, protégées par la loi Congolaise qui interdit l'abattage et le trafic de ces espèces. « Après audition à la barre, le délinquant a reconnu les faits. Le dossier avait été renvoyé à une autre date. Après plusieurs renvois, pla-

risque de compliquer nos procédures », a commenté une activiste de la faune, sous couvert d'anonymat.

Rappelons que le Projet d'appui à l'application de la loi sur la Faune est mis en œuvre par la Fondation Aspinall et Wildlife Conservation Society (WCS) en République du Congo. Il a pour objectif de lutter contre la corruption dans le secteur de la faune et, bien d'autres parce qu'elle constitue le principal handicap de la mise en application effective de la loi faunique au Congo. Afin d'atteindre ces buts, ces principaux objectifs sont notamment d'identifier les grands réseaux de trafiquants et de fournir des preuves palpables en vue d'exercer une action contre eux.

Au plan social, le PALF, sensibilise le public à l'accroissement de l'application de la loi faunique, aux risques et pénalités qu'encourent les délinquants fauniques. Il tient à montrer au grand public que la loi est toujours mise en application malgré la recrudescence de la corruption.

ministère public, la justice avait rendu son verdict final, le 18 mars 2016, qui condamnait Rufin Balossa », a expliqué une activiste de la faune.

Dans le cadre de la préservation des espèces protégées de la faune, les organisations de la société civile doivent développer une approche plus exigeante et agressive. Actuellement au Congo, le PALF est l'un des modèles d'application de la loi faunique qui ont été très acclamés par la communauté internationale.

Toutefois, les activistes de la faune déplorent le laxisme des tribunaux dans le rendu de certains jugements. « Avant le délibéré, ce délinquant ne se trouvait plus dans la prison de la Maison d'arrêt. Et après le délibéré de la quatrième audience, il a bénéficié encore d'une mise en liberté provisoire. En tant que ONG, nous sommes toujours contre les mises en liberté provisoires qui ne nous

AFFAIRES FONCIÈRES

Le ministre Parfait Aimé Coussoud Mavoungou visite les administrations sous tutelle

Le ministre des Affaires foncières et du domaine public, Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, a fait le 20 mai à Brazzaville, la ronde des directions placées sous son autorité administrative dans le cadre d'une prise de contact avec ses collaborateurs.

Il a visité respectivement, la direction générale du cadastre et de la topographie, le bureau d'étude et de contrôle des travaux cadastraux et la direction du Fonds national du Cadastre.

Au cours de cette inspection, le nouveau ministre des Affaires foncières et du domaine public n'a donné aucune orientation de travail. Il a, toutefois, discuté brièvement avec ses collaborateurs pour s'imprégner des réalités de ces administrations dont il a actuellement la charge de gouverner.

En revanche, le personnel administratif évoluant au bureau d'études a été très satisfait de la visite du ministre. Le géomètre et topographe, Hugues Mboumba Ndembi, a indiqué : « Cette visite nous exhorte à mieux travailler. En tant que topographes, nous avons l'obligation d'étudier les terrains afin de prévenir les populations du phénomène du ravinement des sols. Nous avons également l'obligation de faire des propositions au ministère au terme de nos études ».

Rappelons que la direction générale du Cadastre et de la topographie est l'une de nos plus grandes administrations (en terme de missions). Elle compte une dizaine d'attributions dont l'élaboration des projets de dénomination du réseau géodésique, l'établissement des titres fonciers et la mise en place d'un système d'information et une banque de données en vue d'assurer la maîtrise du foncier. Les services du cadastre font l'inventaire des propriétés. Cet inventaire est basé sur un relevé des limites de la propriété qui, conjointement avec le registre foncier indique pour chaque propriété, la nature, la taille, la valeur et les droits associés à la parcelle.

Brazzaville, le 26 mai 2016

Presse écrite : Article Condamnation de Pointe-Noire du mois de mars 2016

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	2
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

- L'auditeur du New Ace est venu du 10 mai au 17 mai 2016 dans le cadre de la subvention accordée par la CEEAC au Projet PALF.
- Sur les deux volontaires du département Investigation, un a signé un contrat avec PALF et le second a pris fin de son volontariat le 3 mai 2016. Un nouveau volontaire toujours pour le même département a commencé le 13 mai 2016.
- Un nouveau volontaire pour le département juridique a commencé sa période de test le 09 mai 2016.
- Une nouvelle annonce pour les postes de juriste, enquêteur, chargé média va être prochainement publiée.

Résumé des candidatures reçues et traitées pour le mois de mai.

Postes / Candidatures	INVESTIGATEURS	JURISTES	CHARGE MEDIA	COMPTABLES	TOTAL
RECUS	15	13	2	-	28
INTERVIEWES	11	11	2	-	22
TESTES	1	1	0	-	2

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		4	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
3			

- En termes de soutien logistique, administratif et suivis la coordinatrice a échangé plusieurs fois avec les représentants de « The Aspinall Foundation » et de WCS.
- Une visite a été effectuée au MEFDDE afin de s'enquérir de la situation de la tenue ou non du CTS. Celui-ci a été annulé car un nouveau ministre a été nommé en charge du

ministère, qui se nomme dorénavant Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement. Une lettre de demande d'audience avec la nouvelle ministre a été déposée.

- Echange avec le Commandant de Région Gendarmerie de Pointe-Noire en vue de collaboration lors de futures opérations conjointes.

7 Conclusion

Le mois de mai est encore un mois synonyme de tests, préparations, entraînement à la méthodologie EAGLE. Cette période explique le faible taux d'enquêtes et l'absence d'opération. De plus la nomination des nouveaux ministres ont ralenti les relations avec le gouvernement. Le projet va devoir continuer à se reconstruire durant les semaines à venir avant de retrouver un fonctionnement effectif.